

Communiqué

48 journaux électroniques sont dirigés par des directrices de publication

En application des dispositions de la Loi relative à la presse et à l'édition stipulant l'obligation de la déclaration et indications obligatoires y afférentes pour les journaux électroniques, et dans le souci de ses services consistant en le suivi des indicateurs corrélatifs à la conformité ou non de ces publications, le Ministère de la Culture et de la Communication – Département Communication – précise que, parmi 372 journaux électroniques conformes, le nombre de ceux dirigés par des Directrices de publication a atteint 48 au terme du mois de mai 2019, soit 13% de l'ensemble des établissements de la **presse** électronique, contre 42 journaux conformes en 2018.

S'il se félicite ainsi du rôle d'acteur majeur que joue la femme dans le paysage médiatique marocain, le Ministère tient à souligner que cette évolution, marquée par l'accès des femmes aux postes de responsabilité, s'appuie sur les critères de la compétence et de l'expérience professionnelle solide.